

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Convocation a été adressée le 8 septembre 2020 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 14 septembre 2020 à 20 h 30 exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club** pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation délégués communaux au Syndicat Pastoral de l'Extrême de Salles
- 2) Création de commissions municipales :
 - Finances (Elaboration et suivi du budget)
 - Maintenance et travaux,
 - Embellissement (fleurs, espaces verts, mobilier urbain...)
 - Plan communal de sauvegarde,
 - Animation, communication, lien social.
- 3) Renouvellement commission communale des impôts directs (CCID)
- 4) Renouvellement bail de chasse
- 5) Convention retraite 2020-2022 Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées
- 6) Travaux ONF 2020
- 7) Autorisation de poursuite accordée au comptable public

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 8 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club** pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRESENTS : M. Serge CABAR Maire

M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint

M. Didier LACABANNE 2^{ième} Adjoint

Mme Valérie MINIER 3^{ième} Adjointe

M. André LATAPIE- Mme Carla MESTRE

M. Guillaume NOGRABAT

Mme Maria AGRA donne procuration à M. Serge CABAR

Mme Françoise LALLART-GROC- Mme Marina PARROU

ABSENT : M. René ESCAFRE

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, transmis le 23 juillet 2020, n'ayant fait l'objet d'aucune observation au 31 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et signé lors de cette séance.

2020_23 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS ADHÈRE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux, le 15 mars 2020 et le 28 juin 2020, le mandat des délégués de la Commune au sein des Comités des Syndicats auxquels adhère la Commune, a pris fin.

Vu les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le choix du conseil municipal ne peut porter que sur l'un de ses membres,

Il convient donc, d'élire les nouveaux délégués de la Commune au sein des organes délibérants des Syndicats dont elle est membre, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

SYNDICAT PASTORAL DE L'EXTRÊME DE SALLES

M. Guillaume NOGRABAT et M. André LATAPIE sont candidats.

A l'unanimité des présents, M. Guillaume NOGRABAT et M. André LATAPIE sont les 2 élus de la commune d'AYZAC-OST délégués au Syndicat Pastoral de l'Extrême de SALLES.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT il est institué plusieurs commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Nommées soit pour un objet déterminé, soit pour une catégorie d'affaires, ces commissions sont de simples organes d'instruction chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal ; elles émettent des avis et des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Elles sont mises en place soit à titre permanent pour la durée du mandat municipal ou pour une durée moindre, soit pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Composition - Le nombre des membres des commissions est fixé par le conseil, qui désigne ensuite les conseillers municipaux devant siéger dans chacune d'elles.

Modalités de fonctionnement - le maire est président de droit des commissions, il peut déléguer cette fonction à un adjoint.

Les réunions des commissions ne sont pas publiques.

Après discussion il est décidé de créer des commissions municipales et de désigner les membres de ces commissions comme ci-dessous :

Compétences	Nombre de membres	Nom- Prénom
Finances (Élaboration et suivi du budget)		Serge CABAR Jacques FALLIERO Maria AGRA Valérie MINIER André LATAPIE Carla MESTRE Françoise LALLART-GROC
Maintenance et Travaux		Jacques FALLIERO Didier LACABANNE André LATAPIE Guillaume NOGRABAT
Embellissement (fleurs, espaces verts, mobilier urbain...)		Valérie MINIER, Didier LACABANNE Carla MESTRE

Plan Communal de Sauvegarde	Jacques FALLIERO Didier LACABANNE Marina PARROU Françoise LALLART-GROC
Animation, communication, lien social	Françoise LALLART-GROC Carla MESTRE Marina PARROU Valérie MINIER Guillaume NOGRABAT Serge CABAR Maria AGRA

Par ailleurs la CCPVG propose à l'ensemble des élus communautaires et des conseillers municipaux la possibilité de participer aux commissions au sein de la structure intercommunale.

Après discussion, les candidatures de la commune sont :

Mme Maria AGRA : Commission Environnement et Transition Ecologique

Mme Marina PARROU : Commission Tourisme et Attractivité

Mme Carla MESTRE : Commission Education Enfance et Jeunesse

Ces candidatures seront transmises au service de la CCPVG.

2020_24 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire donne lecture d'un courrier des Services Fiscaux rappelant l'obligation de fournir une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants qui leur permettra de constituer la Commission Communale des Impôts Directs. Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, propose les deux listes suivantes :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

M. Jacques FALLIERO, 24 Allée du Bergons 65400 AYZAC-OST

M. Didier LACABANNE, 1 Chemin Soupeyre 65400 AYZAC-OST

Mme Françoise LALLART-GROC, 3 Rue de la Vieille Tour 65400 AYZAC-OST

M. André LATAPIE, 24 Avenue des Pyrénées 65400 AYZAC-OST

Mme Valérie MINIER, 12 Rue de l'Eglise 65400 AYZAC-OST

M. Guillaume NOGRABAT, 3 Rue de la Coumette 65400 AYZAC-OST

M. Jean-Jacques PERE, 65260 VILLELONGUE

Mme Marina PARROU, 27 Rue de la mairie 6+5400 AYZAC-OST

Mme Carla MESTRE 14 Rue de la Vieille Tour 65400 AYZAC-OST

Mme Maria AGRA, 11a Rue de la Montjoie 65400 AYZAC-OST

M. Philippe FORT, 11 Allée du Lavedan 65400 AYZAC-OST

Mme Marie-Hélène GROSEILLER 8 Rue du Buala 65400 AYZAC-OST

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

M. Jean-Pierre ABADIE, 23 rue de la Mairie 65400 AYZAC-OST

M. Jean-Pierre PAROLO 14 Rue du Pibeste 65400 AYZAC-OST

M. Gaëtan CATEL, 15 Rue de la Mairie 65400 AYZAC-OST

M. Daniel COSTA, 3 Rue du Pibeste 65400 AYZAC-OST

Mme Marie-Catherine GARNIER, 11 Rue du Pibeste 65400 AYZAC-OST

M. Gilles HAMONIC, 3 Allée du Lavedan 65400 AYZAC-OST

M. Pierre LABORDE, 2 Place de la Fontaine 65400 AYZAC-OST
M. Christian MOREAU, 6 Rue du Pibeste 65400 AYZAC-OST
Mme Régine NOGRABAT, 4 Rue de l'Eglise 65400 AYZAC-OST
Mme Noëlle PRAT, 6 Rue de l'Eglise AYZAC-OST
M. Auguste SAÛX, 18 Avenue des Pyrénées 65400 AYZAC-OST
Mme Véronique SOUBIROUS, 1 Chemin de l'Astazou 65100 LOURDES

2020_25 : RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE

Suite à la demande de la société de chasse de l'Extrême de Salles relative au renouvellement du bail de chasse pour la saison 2020-2021, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Souhaite la réintégration de l'article 19 des statuts votés en date du 22 juillet 1998 : « L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de dix membres comprenant deux délégués de chaque commune. Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint. Chaque commune doit être représentée au conseil. Dans le cas où il n'y a pas de représentant pour une commune, le maire de cette commune ou son délégué peut être membre du bureau. »
- Accorde le bail de chasse à la société de chasse de l'Extrême de Salles, pour une durée d'une année correspondant à la saison 2020/2021,
- Demande à être destinataire comme pour la saison 2019/2020, d'un bilan annuel qualitatif et quantitatif de l'activité cynégétique de la société de chasse de l'Extrême de Salles sur les terrains communaux concernés.
- Demande à ce que l'activité de chasse ne soit pas concentrée que sur le Bergons, mais aussi aux abords du village et dans la plaine.
- Demande l'intervention de chasseurs sur des terrains privés en cas de besoin.

2020_26 : CONVENTION RETRAITE 2020-2022 CENTRE DE GESTION DES HAUTES-PYRÉNÉES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Hautes-Pyrénées, concernant une proposition d'offre de services personnalisés sous la forme d'une convention « retraite » permettant la réalisation d'un certain nombre d'actes.

- Mission de base : information et accompagnement des employeurs territoriaux sur les régimes CNRACL, RAFP et IRCANTEC.
- Mission de réalisation : délégation au CDG pour intervenir sur les dossiers en lieu et place de la collectivité (dossiers de pension, qualification des comptes individuels retraite, simulation de pension...).

Le Conseil d'Administration du Centre de gestion a fixé le tarif suivant (rémunération à l'acte en fonction des dossiers traités à la demande expresse de la collectivité) :

Simulation de pension	50.00 €
Qualification des comptes individuels retraite	75.00 €
Liquidation de pension	100.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, accepte d'adhérer à ce service et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante avec les services du CDG 65.

2020_27 : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le devis établi par les services de l'ONF concernant le programme d'actions 2020 en forêt communale.

Descriptif des actions	Qté	Montant estimé
Travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers Route Extrême de Salles Versant Sud Curage de fossé, entretien des renvois d'eau....	1.00 FO	1 114.98 € HT
Opérations sur limites et parcelles Création de périmètre : parcelle 4 périmètre avec Sère	0.35 Km	1 026.88 € HT
Total TTC		2 356.05 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2020_28 : AUTORISATION DE POURSUITE ACCORDÉE AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par M. Laurent ROUZAUD Responsable de la Trésorerie d'ARGELES-GAZOST depuis le 1^{er} septembre 2020, d'une demande d'autorisation d'exercer les poursuites sur les produits communaux afférentes aux seuls commandements, conformément au décret N°81-362 du 13 avril 1981 et à l'instruction 81-85 MO du 2-6-1981 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Cette dispense doit permettre une accélération des poursuites en évitant le va et vient des commandements entre la Trésorerie et la Mairie, pour recueillir le visa du Maire. La dispense de visa peut être temporaire ou permanente, générale ou particulière. La dispense d'autorisation pour le commandement ne prive pas l'ordonnateur de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites mais contribue à les rendre plus rapides.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder au comptable public une dispense de portée générale et permanente d'autorisation d'exercer les poursuites jusqu'au commandement.

PROCHAIN CONSEIL

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 02 novembre 2020 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 26 octobre 2020.

La séance est levée à 23 h 30.

DÉLIBÉRATIONS :

DÉLIBÉRATIONS :

2020_23 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS ADHÈRE LA COMMUNE

2020_24 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

2020_25 : RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE

2020_26 : CONVENTION RETRAITE 2020-2022 CENTRE DE GESTION DES HAUTES-PYRÉNÉES

2020_27 : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN FORÊT COMMUNALE

2020_28 : AUTORISATION DE POURSUITE ACCORDÉE AU COMPTABLE PUBLIC

Nom	Fonction	Signature
AGRA Maria	Conseillère municipale	
CABAR Serge	Maire	
ESCAFRE René	Conseiller municipal	Absent
FALLIERO Jacques	1er Adjoint au Maire	
LACABANNE Didier	2ième Adjoint au Maire	
LALLART-GROC Françoise	Conseillère municipale	
LATAPIE André	Conseiller municipal	
MESTRE Carla	Conseillère municipale	
MINIER Valérie	3ième Adjointe au Maire	
NOGRABAT Guillaume	Conseiller municipal	
PARROU Marina	Conseillère municipale	